

Examen pratique en sports de neige

Objectif	Contrôle des connaissances méthodologiques et techniques permettant d'offrir des prestations de qualité dans la discipline et le type de handicap choisis
Durée et contenu	<ul style="list-style-type: none"> + L'examen pratique dure un jour. + Il est effectué et évalué par un maître de stage qualifié et reconnu. + Il peut avoir lieu dans le cadre d'un camp de sports de neige PluSport, un club sportif PluSport, un centre d'entraînement, une école de ski ou l'offre d'un autre prestataire, à condition que les participants à l'examen correspondent à la discipline et au type de handicap correspondants. + Il peut être effectué avec un participant ou un groupe de participants, avec des débutants ou des chevronnés.
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> + Le candidat organise l'emplacement où a lieu l'examen. + La Formation PluSport met à disposition un maître de stage correspondant à la discipline et au type de handicap.
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> + Formation d'accompagnant accomplie avec succès et dans son intégralité dans la discipline et le type de handicap choisis + Présentation d'un certificat de secouriste et d'un certificat BLS-AED valide
Qualification	La qualification de « Moniteur sport-handicap en sports de neige » dans la discipline et le type de handicap choisis est délivrée lorsque l'examen pratique a été passé avec succès dans la discipline et le type de handicap choisis.
Remarque	La formation en sports de neige de PluSport est reconnue par Swiss Snowsports. En effet, la qualification de « Moniteur sport-handicap en sports de neige » de PluSport permet d'obtenir sur demande à Swiss Snowsports la qualification de « Disabled Sports Specialist ».